

Qualification produit du fabricant

pour la fabrication de produits destinés à l'ingénierie des structures

Le fabricant

NLMK Clabecq S.A.

Rue de Clabecq 101

1460 Ittre

Belgique

a obtenu la qualification pour l'étape de production de

laminage à chaud, traitement thermique compris,

nécessaire à la fabrication de

tôles fortes

selon la norme Deutsche Bahn DBS 918002-02.

Référence fabricant utilisée :



La qualification repose sur les éléments suivants :

- Demande de Qualification produit du fabricant
- Documentation concernant les mesures de gestion de la qualité et les résultats obtenus par les produits laminés
- Évaluations statistiques des contrôles effectués sur les produits laminés
- Résultats de l'audit et de la visite du laminoir

Produits (nuances et classes de qualités) jusqu'à ... inclus :

S 355 selon DIN EN 10025-2 à DIN EN 10025-5

Tôles fortes d'une épaisseur allant jusqu'à 40 mm inclus

Le champ d'application du certificat de conformité du contrôle de la production en usine en vigueur s'applique également.

Qualification valable jusqu'au : **31/03/2024**

Deutsche Bahn AG

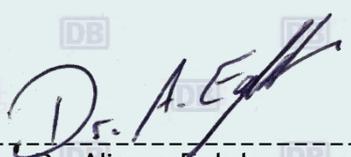
Qualitätssicherung Beschaffung Infrastruktur (Infrastructure Procurement Quality Assurance)

Berlin, 25.03.2022

p.i.


Thomas Müller

p. i.


Dr. Alireza Eghdam

Dispositions générales :

1. Toute modification effectuée sur un élément d'importance nécessaire à l'obtention du présent certificat doit être signalée à temps à Deutsche Bahn AG, Infrastructure Procurement Quality Assurance. Deutsche Bahn AG, Infrastructure Procurement Quality Assurance peut, si nécessaire, faire procéder à un nouveau contrôle dans l'usine de production.
2. Si des doutes apparaissent quant à l'aptitude du fabricant et/ou si la qualité des produits s'avèrent non conformes aux exigences, Deutsche Bahn AG, Infrastructure Procurement Quality Assurance se réserve le droit de procéder à tout moment et sans préavis à des contrôles aux frais du fabricant.
3. La présente qualification peut être retirée, complétée et/ou limitée à tout moment, avec effet immédiat et sans indemnisation, si les conditions dans lesquelles elle a été délivrée ont été modifiées ou si les dispositions du présent certificat ne sont pas respectées. En cas de retrait, le fabricant s'engage à immédiatement supprimer tous les certificats diffusés publiquement ainsi que toutes les références concernant la possession de la qualification.
4. S'il souhaite le renouvellement de sa qualification, le fabricant est tenu de convenir des échéances et modalités nécessaires avec Deutsche Bahn AG, Infrastructure Procurement, Supplier Management and Quality Assurance au moins trois mois avant l'expiration de sa qualification ou de son prochain contrôle.